
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Séance ordinaire tenue le jeudi 4 avril 2024 à 9 h au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, à Montréal.

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal;
Mme Catherine Fournier, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil;
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes;
Mme Lise Michaud, mairesse de la Ville de Mercier;
Mme Dominique Ollivier, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Sylvain Ouellet, membre du conseil de la Ville de Montréal;
M. Luc Rabouin, président du comité exécutif de la Ville de Montréal et maire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Est absent :

M. Stéphane Boyer, maire de la Ville de Laval.*

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et la secrétaire de la Communauté, M^e Caroline Duhaime, assistent à la séance.

PRÉSENTATIONS

- Rapport de l'auditeur sur les états financiers de la Communauté et présentation des excédents non affectés et des excédents de fonctionnement affectés
- Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels
- Optimisation des activités de développement économique métropolitain

CE24-029

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour amendé de la séance du 4 avril 2024 du comité exécutif en déplaçant le point 3.1 portant sur le cadre financier du transport en commun 2025 à la fin de l'ordre du jour.

CE24-030

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 18 JANVIER 2024**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024 du comité exécutif.

CE24-031

OPTIMISATION DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu :

D'autoriser le directeur général à résilier, en date du 30 avril 2025, chacune des conventions de contribution financière 2023-2025 liant, d'une part, la Communauté métropolitaine de Montréal et, d'autre part, la Grappe industrielle de l'Aluminium du Québec et la Grappe industrielle des véhicules électriques et intelligents;

D'informer ces grappes de la résiliation de leur entente.

CE24-032

ENTENTE DE MONTRÉAL INTERNATIONAL

Il est résolu :

De prendre acte des résultats de Montréal International pour l'année 2023;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2023, soit un montant de 460 407,40 \$, prévue dans le cadre de la convention 2021-2023 avec Montréal International approuvée par la résolution CE21-079;

De prendre acte du plan triennal 2021-2023 de Montréal International;

D'autoriser le directeur général à signer une convention avec Montréal International pour l'attraction, la rétention et l'expansion d'investissements directs étrangers et l'attraction de talents stratégiques internationaux pour la période 2024-2026;

D'autoriser le versement à Montréal International de la contribution financière de 4 604 074 \$ selon les modalités prévues à la convention pour l'année 2024.

CE24-033

REDDITION DE COMPTE DU CENTRE DE RÉFÉRENCE GRAND
MONTRÉAL POUR LE SERVICE 211 GRAND MONTRÉAL

Il est résolu :

De prendre acte du rapport d'activité et financier 2023 du Centre de référence Grand Montréal (CRGM) à l'égard du service 211 Grand Montréal;

D'autoriser le versement de la retenue de 10 % de l'aide financière pour l'année 2023, conditionnellement au respect des termes et conditions prévues à l'article 5.2 de la Convention de contribution financière pour le Service 211 Grand Montréal.

CE24-034 REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES AUX PROJETS DE LOGEMENTS ABORDABLES RÉALISÉS PAR MISSION UNITAÎNÉS

Il est résolu :

De prendre acte de l'admissibilité aux remboursements par la Communauté métropolitaine de Montréal des projets réalisés sur son territoire dans le cadre de l'Entente de contribution financière entre la Société d'habitation du Québec, Mission Unitainés et la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

CE24-035 REMBOURSEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR UN PROJET PRIVÉ DU PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC

Il est résolu :

D'autoriser le remboursement de la contribution municipale exigée dans le cadre d'un projet réalisé par une entreprise privée dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec.

CE24-036 DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE MÉTROPOLITAIN POUR UN PROJET D'ÉCOLE SECONDAIRE À CANDIAC

Il est résolu à nouveau :

D'émettre un avis non favorable à la demande de la MRC de Roussillon de modification du périmètre métropolitain pour y inclure les lots 2 092 053 et 4 314 160 situés à Candiac, en zone agricole permanente, d'une superficie de 5,02 ha et de classe 2 (bon potentiel agricole), pour y construire une école secondaire, puisque cette demande va à l'encontre des objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

D'en informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec et lui transmettre la liste des sites alternatifs identifiés pour l'analyse de la demande soumise par la MRC de Roussillon, conformément aux dispositions de l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, qui exige du demandeur la démonstration qu'aucun espace approprié n'est disponible ailleurs dans le territoire de la MRC pour les fins visées par la demande;

D'informer le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) que d'autres emplacements dans le secteur nord-est, dont notamment des espaces stratégiques de redéveloppement (ESR), ont été identifiés pour accueillir une nouvelle école secondaire, et que la Communauté métropolitaine de Montréal est prête à collaborer avec l'ensemble des partenaires ayant un intérêt dans le projet pour rechercher une solution alternative de moindre impact pour le territoire agricole.

Mme Michaud inscrit sa dissidence.

CE24-037

MANDAT À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI SUR LA DIVERSIFICATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Il est résolu :

De confier à la commission du développement économique, des finances et de l'emploi le mandat d'identifier les opportunités relatives à la diversification de l'approvisionnement en énergies renouvelables et à la valorisation des rejets thermiques sur le territoire métropolitain.

CE24-038

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-111 SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS

Il est résolu :

De prendre acte du projet de règlement numéro 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels et de le soumettre au conseil pour adoption;

D'autoriser le directeur général à faire le suivi nécessaire dans ce dossier.

CE24-039

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN (PHASE 2) : APPROBATION D'UNE LISTE DE PROJETS ET AUTRES DOSSIERS

Il est résolu :

D'autoriser le paiement du montant maximum de la contribution financière de chacun des projets indiqués dans le tableau ci-dessous réparti à parts égales entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec :

Municipalité	Projet	Programme	Montant de la contribution financière
Laval	Chalet du Bois-de-l'Équerre	TVB2	6 676 259 \$
Deux-Montagnes	Parc du Centenaire	TVB2	1 398 600 \$
Rosemère	Acquisition - Lots 2 778 625, 2 778 627, 2 781 017 dans la forêt du Grand-Coteau	TVB2	13 010 \$
Boucherville	Acquisition - Lots 6 476 745 à 6 476 804 adjacents au boisé de la Futaie	TVB2	2 099 666,50 \$
Saint-Eustache	Chalet du Parc nature de Saint-Eustache	TVB2	3 279 933,48 \$
TOTAL			13 467 469 \$

D'inscrire les projets de la liste, une fois réalisés, à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

De modifier les modalités de financement de la réalisation des plans, des devis et des activités connexes du projet de la Promenade fluviale du Grand Montréal, approuvé par le comité exécutif par la résolution CE21-083, afin que le résiduel des activités qui doivent être exécutées dans ce projet puissent être financées dans le cadre de la *Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* (phase 2);

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin pour chacun des dossiers.

CE24-040 BILAN 2017-2022 DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017-2023

Il est résolu de prendre acte du Bilan 2017-2022 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2023 et autoriser sa diffusion.

CE24-041 AMENDEMENT À LA CONVENTION DE SUBVENTION POUR LA
RÉALISATION D'UNE CARTE DYNAMIQUE

Il est résolu :

De prendre acte et d'entériner l'amendement signé en date du 14 mars 2024 relatif à la convention de subvention conclue le 16 mars 2022 entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la réalisation de la carte dynamique.

CE24-042 AJUSTEMENT SALARIAL 2024

Il est résolu :

D'autoriser le directeur général à répartir entre les employés l'équivalent de 3% de la masse salariale à titre d'augmentation annuelle afin de conserver une position concurrentielle dans le marché de référence de la Communauté métropolitaine de Montréal et ce, conformément au rapport déposé par la firme Normandin Beaudry.

CE24-043 NOMINATION DU TRÉSORIER DE LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu :

De nommer M. Nicola Savino à la fonction de trésorier de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour une durée indéterminée, conformément aux politiques et conditions d'emploi de la Communauté et d'autoriser la signature de son contrat par le directeur général.

CE24-044 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE SUPPLÉANT DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Il est résolu :

De désigner M^e Sylvain Boissonneault pour agir à titre de secrétaire suppléant de la Communauté métropolitaine de Montréal en cas de vacances, d'une absence ou d'une incapacité d'agir de la secrétaire de la Communauté conformément aux dispositions de la loi et de l'autoriser à accomplir tout acte dévolu au titulaire de cette fonction.

CE24-045 DÉSIGNATION DES INSPECTRICES MÉTROPOLITAINES EN CHEF ET ADJOINTE

Il est résolu :

De désigner, en remplacement des inspecteurs métropolitains désignés aux résolutions CC20-024, CC22-027 et CC22-078, Madame Laurence Madore-Belhumeur à titre d'inspectrice métropolitaine en chef et Madame Laurence Pelletier à titre d'inspectrice métropolitaine adjointe pour chacun des règlements de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal actuellement en vigueur sur son territoire.

CE24-046 LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2023 AU 1^{ER} MARS 2024

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 16 décembre 2023 au 1^{er} mars 2024, jointe à la présente.

CE24-047 RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-24 SUR LE PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE (PPCAF) DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu :

De recommander au conseil d'adopter le *Règlement numéro 2024-112 modifiant le Règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière* afin d'ajuster les taux pour l'année 2024 conformément aux prévisions budgétaires adoptées par le conseil le 9 novembre 2023.

CE24-048 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Dépôt, conformément à l'article 208 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, du rapport financier et du rapport de l'auditeur de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2023.

CE24-049

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES
PUBLICS

Il est résolu :

D'autoriser, au moment jugé opportun par la Communauté métropolitaine de Montréal, le lancement des appels d'offres publics suivant :

1. Achat et installation de stations de travail pour les nouveaux locaux de la Communauté métropolitaine de Montréal;
2. Asphaltage du chemin de haut de digue et trottoir - Aménagement de la Promenade fluviale du Grand Montréal sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent;
3. Modules préfabriqués (préparation de site, fabrication en atelier et installation sur le site) - Aménagement de la Promenade fluviale du Grand Montréal sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent;
4. Accompagnement et surveillance des travaux - Aménagement de la Promenade fluviale du Grand Montréal sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent.

CE24-050

AVIS DE CONFORMITÉ - PROJET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
VISANT LA CONSTRUCTION, L'AGRANDISSEMENT ET LE
RÉAMÉNAGEMENT DU COMPLEXE HOSPITALIER DE L'HÔPITAL
MAISONNEUVE-ROSEMONT

Il est résolu :

D'informer le ministre de la Santé que le projet de construction, d'agrandissement et de réaménagement du complexe hospitalier de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE24-051

AVIS DE CONFORMITÉ - PROJET D'HYDRO-QUÉBEC VISANT LA
RECONSTRUCTION DE LA LIGNE SOUTERRAINE SARAGUAY-
MONT-ROYAL

Il est résolu :

D'informer Hydro-Québec que le projet visant la reconstruction de la ligne souterraine Saraguay-Mont-Royal à 120 kV sur le territoire des villes de Montréal et Mont-Royal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE24-052 AVIS DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 146-17
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

Il est résolu :

D'approuver le Règlement numéro 146-17 de la MRC de L'Assomption modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé visant à modifier certaines dispositions applicables aux installations d'intérêt métropolitain et à la requalification de l'aire industrielle IND-B-1 de la Ville de Repentigny puisque ce règlement respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE24-053 AVIS DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 244 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE
ROUSSILLON

Il est résolu :

D'approuver le Règlement numéro 244 de la MRC de Roussillon modifiant le Schéma d'aménagement révisé afin de créer une aire d'affectation « Conservation » sur le territoire de la Ville de Mercier puisque ce règlement respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'au RCI numéro 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant les milieux naturels, et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE24-054 AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 245 MODIFIANT
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE
ROUSSILLON

Il est résolu :

D'approuver le Règlement numéro 245 de la MRC de Roussillon modifiant le Schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir l'aire d'affectation industrielle légère sur le territoire de la Ville de Saint-Philippe puisque ce règlement respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE24-055 AVIS DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT NUMÉRO 247 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu :

D'approuver le Règlement numéro 247 de la MRC de Roussillon modifiant le Schéma d'aménagement révisé afin d'ajouter la fonction « Mixte structurant » dans l'affectation « Multifonctionnelle à dominance résidentielle » puisque ce règlement respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE24-056 AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 24-01 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu :

D'approuver le Règlement numéro 24-01 de la MRC de Thérèse-De Blainville modifiant le Schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer une nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain à la suite des travaux de stabilisation effectués, puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE24-057 AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMERO 32-23-38 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

Il est résolu :

D'approuver le Règlement 32-23-38 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu modifiant le Schéma d'aménagement révisé afin de corriger ou de modifier des dispositions variées, puisque ce règlement respecte les orientations, les objectifs et les critères prévus au Plan métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser la secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE24-058 RECOMMANDATION NON FAVORABLE CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE LA VILLE DE MIRABEL, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 443887

Il est résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 443887, que la Communauté métropolitaine de Montréal n'est pas favorable à l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 4 396 182 d'une superficie d'environ 0,87 hectare sur le territoire de Mirabel, mais qu'elle serait favorable à une demande d'utilisation non agricole afin d'y permettre le développement de quatre (4) unités d'hébergement touristique sur le site du Golf Hillsdale puisque cette demande ne compromet pas l'atteinte de l'objectif visant à délimiter le territoire selon un aménagement durable et, par conséquent, ne nécessiterait pas d'ajustement du périmètre métropolitain.

CE24-059

NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MONTRÉAL
INTERNATIONAL

Il est résolu :

De nommer les administrateurs suivants représentant la Communauté métropolitaine de Montréal au conseil d'administration de Montréal International, pour une durée de deux (2) ans se terminant en avril 2026 :

- Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal;
- M. Richard Deschamps, membre du conseil de la Ville de Montréal;
- Mme Julie Ethier, directrice générale, Développement économique Longueuil;
- Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère associée au développement économique, au commerce et au design;
- M. Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie;
- Mme Cecilia Macedo, conseillère municipale et présidente du conseil municipal;
- M. Luc Rabouin, maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CE24-060

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES DOSSIERS
JUDICIAIRES DES RÈGLEMENTS DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Il est résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 150 000 \$ plus les taxes applicables pour les honoraires professionnels du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour des services professionnels de consultation et de représentation juridiques dans le cadre des poursuites concernant les deux règlements de contrôle intérimaire;

Que les sommes non dépensées au 31 décembre 2024 soient payées à même le poste « Dépenses contingentes » pour les années 2025 et suivantes.

Discussion concernant le cadre financier du transport en commun 2025.

DOCUMENT DÉPOSÉ SÉANCE TENANTE :

- Lettre en date du 26 mars 2024 de la ministre des Affaires municipales relativement au Règlement numéro 2023-104 modifiant le RCI numéro 2022-97.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions numéros CE24-029 à CE24-060 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire

*M. Stéphane Boyer a motivé son absence au sens du *Règlement numéro 2006-37 sur le traitement des membres du conseil de la Communauté*.